PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 18 avril 2023 à 19 h 00, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire monsieur David McKay
- la conseillère madame Nathalie Lanthier
- la conseillère madame Mélissa Morin
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Paul Gauthier

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Le conseiller Danny Raymond et la conseillère Valérie Camiré sont absents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance extraordinaire du 18 avril 2023 à 19 h 03.

2023-04-23 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE l'article 156 du *Code municipal* ne pouvant être respecté considérant le délai étroit pour donner suite à l'offre d'achat au point 3 de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 avril 2023 et que tout semble conforme,

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ne pouvant être présents donnent leur accord pour que cette séance extraordinaire soit tenue en leur absence ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ne pouvant être présents acceptent les décisions prises par le conseil durant cette séance extraordinaire ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents acceptent l'ordre du jour tel que présenté et renoncent à l'avis de convocation tel que l'article 156 du *Code municipal* ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode soit dispensée d'en faire la lecture ;

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Offre d'achat pour les lots 6 535 671, 6 535 672 et 6 535 673
4. **Période de questions**
5. Levée de la séance extraordinaire

2023-04-24 **OFFRE D'ACHAT POUR LES LOTS 6 535 671, 6 535 672 ET 6 535 673**

CONSIDÉRANT QUE le prix demandé par la Municipalité pour les terrains situés aux lots 6 535 671, 6 535 672 et 6 535 673 sont de 227 853 $, 173 385 $ et 206 955 $ respectivement ;

CONSIDÉRANT QUE les offres d'achats sont équivalentes aux prix demandés ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte les offres d'achat pour les terrains situés aux lots 6 535 671, 6 535 672 et 6 535 673 au montant total de 608 193 $, plus les taxes applicables ;

QUE le conseil municipal autorise le maire, David McKay et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, à signer l'offre d'achat pour et au nom de la Municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2023-04-25 **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la séance extraordinaire du 18 avril 2023 soit levée à 19 h 14.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay Maire	Danielle Glode Directrice générale et greffière-trésorière par intérim